



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada**  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 1T3  
Nova Scotia  
Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

\*\*\*\*\*

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY  
REQUIREMENT.

\*\*\*\*\*

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique  
Acquisitions  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 3C9  
Nova Scot

<b>Title - Sujet</b> Underwater Acoustic Array System	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W7707-175994/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 006
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W7707-17-5994	<b>Date</b> 2018-10-31
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$HAL-208-10462	
<b>File No. - N° de dossier</b> HAL-7-79079 (208)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-11-14</b>	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> LeBlanc, JoAnne	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hal208
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (902) 440-0279 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (902) 496-5016
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## Modification n° 6

Veillez prendre note du paragraphe suivant, fourni par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC), en ce qui concerne cet appel d'offres. Voici des informations pertinentes supplémentaires concernant l'amendement 4 :

Toute entreprise canadienne qui souhaite inclure dans sa soumission des renseignements classifiés ÉTRANGERS qu'elle détient actuellement est responsable de coordonner les démarches pour obtenir l'autorisation de communiquer ces renseignements par l'entremise du gouvernement du Canada. Les autorisations de diffusion de renseignements classifiés ÉTRANGERS sont demandées et confirmées de gouvernement à gouvernement. Par conséquent, l'entreprise canadienne doit communiquer avec la Direction de la sécurité industrielle internationale, SPAC\*, pour coordonner la demande d'autorisation de l'autre pays d'utiliser ou de diffuser les renseignements classifiés ÉTRANGERS aux fins de la DP. Tout participant qui souhaite utiliser des renseignements classifiés ÉTRANGERS dans sa soumission doit également noter que les délais de coordination de l'autorisation de communiquer les renseignements de l'autre gouvernement varient; un complément d'information sur le processus devrait être obtenu le plus tôt possible directement auprès de Sécurité industrielle internationale, SPAC.

-

Prendre note des questions et des réponses suivantes au sujet de l'invitation à soumissionner :

### Question 1

Pour ce qui est du document Conditions générales 2030 des CCUA – besoins plus complexes de biens qui prévaut, le contenu de la section 12, Inspection et acceptation des travaux, est préoccupante.

Selon l'interprétation du soumissionnaire, l'acceptation ne sera pas effectuée avant l'achèvement de l'EAM et de l'EAP. Les dates de l'EAP et de l'EAM dépendant dans une certaine mesure de la disponibilité des clients, nous demandons à SPAC d'envisager l'application d'une disposition de temporisation, p. ex., si l'EAM n'est pas effectué dans les trois mois suivant l'EAU, sans que ce soit la faute de l'entrepreneur, les obligations d'acceptation de ce dernier seront considérées comme honorées et l'entrepreneur sera en mesure de facturer et sera payé pour tous les jalons inachevés.

### Réponse 1 :

Lorsque les essais nécessitent la présence d'un seul représentant de RDDC, RDDC s'efforcera de trouver un représentant et un remplaçant afin d'atténuer toute possibilité de retard.

### Question 2

Pour ce qui est du document Conditions générales 2030 des CCUA – besoins plus complexes de biens qui prévaut, la section 15, Coûts de transport / la section 16, Responsabilité du transporteur– en l'absence de détails précis dans les documents de la DP sur la livraison (y compris l'emplacement), les modalités de livraison du soumissionnaire seront les INCOTERMS 2010 FCA notre emplacement. SPAC est prié de confirmer que ces modalités sont acceptables.

### Réponse 2 :

RDDC exige que la livraison se fasse DDP selon les Incoterms 2010 (RDDC, Dartmouth). RDDC – ARC, 9, rue Grove, Dartmouth (N.-É.), B2Y 3Z7, Canada

### Question 3 :

Pour ce qui est du document Conditions générales 2030 des CCUA – besoins plus complexes de biens qui prévaut, la section 22 Garantie, comme ci-dessus, puisque le calendrier des EAP et des EAM dépend dans une certaine mesure de la disponibilité des clients, nous demandons à SPAC d'inclure la disposition de temporisation appropriée dans le cas où l'EAM n'est pas terminé dans les 3 mois suivant l'EAU, limitant les obligations de l'entrepreneur pour la garantie à 12 mois après l'EAU.

**Réponse 3 :**

Lorsque les essais nécessitent la présence d'un seul représentant de RDDC, RDDC s'efforcera de trouver un représentant et un remplaçant afin d'atténuer toute possibilité de retard.

**Question 4 :**

J'ai jeté un coup d'œil à la présente DP et j'ai remarqué que dans le document Conditions générales 2030 des CCUA – besoins plus complexes de biens, il n'y a pas eu d'ajout de clauses relatives à la propriété intellectuelle (PI) (comme la PI qui appartient à l'entrepreneur ou au Canada). On craint qu'une partie des produits livrables consiste à révéler au Canada une partie de la PI de base de l'entreprise. Pourriez-vous préciser quels sont les droits (le cas échéant) du Canada à l'égard de la propriété intellectuelle de l'entrepreneur?

**Réponse 4 :**

La présente DP vise à obtenir un produit éprouvé. Nous ne nous attendons pas à ce qu'une PI soit générée dans le cadre de ce contrat. Cela dit, RDDC ne désire pas les droits de propriété intellectuelle découlant de ce contrat et ne les conservera pas.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.